

Conditions générales de ventes Formation inter-entreprises Avril 2018

Identification de l'organisme de formation

ARTICQUE, société par actions simplifiée, au capital de 230 045 euros, dont le siège social est sis à 149 Avenue du General De Gaulle 37230 FONDETTES, identifiée sous le numéro unique 349 254 995 00039 RCS Tours est organisme de formation agréé par la préfecture d'Indre et Loire sous le numéro d'activité 24370208037 et référencé Datadock n°0026897, ci-après désigné « l'organisme de formation ».

Réservation – commande

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par courrier ou courrier électronique à votre interlocuteur commercial. Le bon de commande fait suite à l'émission d'un devis par l'interlocuteur commercial. Le devis signé a valeur de bon de commande. Le descriptif de l'action de formation ainsi que son programme et les pré-requis sont rassemblés dans un document « Fiche Formation » qui est joint au devis. Le client signant ce devis les accepte sans réserve. Toute modification du thème, de la modalité de la durée, du lieu, du nombre de stagiaires nécessite un nouveau devis.

Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées du Client :
 - Contact de la personne en charge du dossier formation
 - Adresse de facturation clairement libellée
- Nom, prénom et email du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage commandé
- Dates du stage
- Lieu du stage
- Adresse de facturation du Client : Le règlement est à joindre obligatoirement à la commande (ou le Bon de commande administratif pour les services de l'état). L'Organisme de Formation fournit les éléments nécessaires au montage d'un dossier OPCA par le client, s'il le souhaite. **Si le Client exige que l'Organisme de Formation facture à un OPCA, des frais de gestion administrative de 350 euros HT par stage seront facturés en supplément.**
- Sauf mention contraire sur le bon de commande ou sur la Fiche Formation : La durée d'1 jour de formation est de 7 heures de cours. Les horaires de formation pour 1 jour sont 9h/12h30 – 14h-17h30.

Programme, profil des stagiaires, pré-requis

Le Client doit, préalablement à sa commande, valider la bonne adéquation de l'action de formation à ses objectifs, en termes de durée, de contenu, de modalités pédagogiques, de profil des stagiaires. En outre, il est responsable du respect des pré-requis techniques.

Confidentialité

L'organisme convient de limiter strictement l'utilisation des données et des informations les accompagnant aux seuls membres de son personnel dans le cadre de l'exécution de la formation.

Confirmation d'inscription

Dès réception du bon de commande conforme, l'inscription est enregistrée. Une confirmation d'inscription est adressée au contact formation indiqué lors de la commande qui se charge des convocations des stagiaires.

Modalités d'Annulation et de report

Les formations inter-entreprises sont proposées à des dates préalablement fixées par l'organisme de formation. Une commande est réputée définitive. En cas de problème imprévisible majeur, nous accepterons cependant les modalités d'annulation suivantes :

Annulation de l'inscription de la part du Client :

- Une annulation intervenant entre 30 et 14 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage.

- Une annulation intervenant moins de 14 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du stage.

Annulation de la part de l'organisme

L'Organisme de formation met tous les moyens en œuvre pour respecter l'inscription qu'il aura validée par écrit. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires. En cas d'élément imprévisible (indisponibilité du formateur, de la salle, problème technique ou de transport notamment), l'organisme de formation se réserve le droit de proposer de nouvelles dates au Client.

Organisation logistique

Les formations ont lieu dans les locaux de l'organisme de formation (Fondettes ou Paris Montparnasse) ou dans une salle louée par l'organisme de formation. Sauf mention contraire dans le bon de commande : les stagiaires utilisent le matériel fourni par l'organisme de formation. NB : si le Client choisit de munir ses stagiaires d'ordinateurs portables, ils doivent impérativement respecter les pré-requis techniques mentionnés sur la Fiche Formation. Les logiciels objet de la formation devant avoir été préalablement installés. L'organisme prend en charge les repas des stagiaires dans la limite de 20 euros TTC par personne.

Supports de cours L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : «toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source «Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Non sollicitation Le Client s'engage à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur réalisant la prestation de formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation.

Responsabilité L'organisme de formation s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. L'organisme de formation ne pourra en aucun cas être déclaré responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'organisme de formation, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Documents administratifs Nos devis, accompagnés de la Fiche Formation, contiennent toutes les informations nécessaires au montage de vos dossiers formation. A l'issue du stage, le Client recevra par email (pdf): Un scan de la fiche de présence émargée par le stagiaire et le formateur, une attestation de formation au nom de chaque stagiaire validant les compétences acquises.

Facturation Nos prix sont établis hors taxes, ils sont calculés départ agence. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Conditions de paiement Nos prestations sont réglables à la commande et sans escompte, sauf pour services de l'Etat où le paiement est dû à la facturation qui s'effectue à service fait. Si l'organisme de formation n'a pas reçu de paiement 8 jours calendaires avant la date de formation prévue, l'organisme considèrera qu'il s'agit d'un report du fait du Client et appliquera de plein droit la facturation des frais de report de 350 euros HT et demandera la fixation d'une nouvelle date. Pour les organismes d'Etat, si l'organisme de formation n'a pas reçu de Bon de Commande administratif 8 jours calendaires avant la date de formation prévue, l'organisme considèrera qu'il s'agit d'un report du fait du client et appliquera de plein droit la facturation des frais de report de 350 euros HT et demandera la fixation d'une nouvelle date.

Délais de paiement En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de l'organisme de formation, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce).

Attribution de compétences En cas de litige entre les Parties, celles-ci s'engagent à trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du contrat et des présentes conditions générales de prestation de services, sont de la compétence des juridictions de Tours en France. Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toutes demandes, mêmes incidentes, en intervention ou appel en garantie.